Compte rendu du CA du 25 août 2021

Tous les membres présents, physiquement ou en visio

Début de la réunion : 20h

1) Procès et finances

Rappel concernant le contrôle fiscal

Grenoble Swing existe depuis 2004. Le statut de l'association relève de la loi de 1901.
Grenoble Swing n'est pas soumis aux impôts commerciaux à condition de rester dans une gestion désintéressée.
Un contrôle fiscal a été réalisé en 2015 sur les 3 exercices précédents, soit de 2012 à 2014. L'association a engagé une avocate pour défendre le dossier au tribunal administratif et maintenir notre statut d'association à but non lucratif ne payant pas d'impôts commerciaux (impôt sur les sociétés-IS, et TVA)

Le tribunal n'a pas fait droit à notre demande et a donc décidé du maintien de l'intégralité des rappels d'IS, de TVA et CFE mis à la charge de l'Association Grenoble Swing à hauteur de 105.677€. Ainsi qu'un rappel des Cotisations Foncières des Entreprises. Nous y sommes soumis même si nous sommes association à but non lucratif. Etant donné que nous n'avons pas payé immédiatement l'amende en 2014, il y a plus de 5 ans de pénalités de retard de CFE (2015 à 2021)

Le montant total du recouvrement est donc de 110 000 €.
L'association a la possibilité de faire appel.
Aurélie, Jean-Claude et François ont rencontré à nouveau l'avocate pour clarifier les enjeux de l'appel suite à différentes questions concernant l'impact de cette décision pour l'association.

Ce jugement ne nous fait pas changer de statut. Nous sommes toujours en droit de défendre notre association comme une association à but non lucratif à caractère sportif, dont les efforts sont concentrés sur des événements avec nos membres (cours, soirées, ateliers).

Vote 'oui à l'unanimité pour faire appel de cette décision du tribunal administratif.

Le recouvrement :

Aurélie s'est occupée avec Jean-Claude des différentes procédures de recouvrement que nous devons effectuer suite au jugement de juin concernant

le contrôle fiscal en cours sur les années 2012-2014.
Il nous a été expliqué que le non-paiement en 2015 amène des pénalités de retard. Cette somme correspond à une amende supplémentaire d'environ 7000 €. Nous avons un mois pour nous mettre en règle avec un premier versement et 6 mois pour tout régler. Au-delà de 6 mois, il faut avoir des biens à mettre en hypothèque ou une caution bancaire.

Une proposition de paiement doit être faite d'ici début septembre pour éviter des poursuites supplémentaires, et l'accumulation des pénalités de retard.

La proposition est de payer rapidement « le droit principal » pour stopper les pénalités de retard, et la possibilité de demander des remises gracieuses concernant l'amende sur « la mauvaise foi » et sur les pénalités de retard.

Vote 'oui à l'unanimité pour payer rapidement les amendes « droit principal » 66 000 € et demander les remises gracieuses notamment les 40 % d'amendes concernant le jugement « de mauvaise foi ».

2) Budget prévisionnel pour la rentrée 2021

Considérant plusieurs paramètres :
- Nous n'avons pas dans nos caisses de quoi régler intégralement la somme totale due aux impôts (120 000€), il nous manque environ 8 000 €. (à réajuster en fonction de l'évaluation des pénalités de retard calculée par les impôts)
- Cette rentrée est encore 'un peu spéciale' et il faut prendre en compte la possibilité de devoir à nouveau rembourser les élèves inscrits à un cours.

⇨ ***Aujourd'hui, nous devons réajuster le budget pour réussir une année à l'équilibre*.**

Les marges de manœuvres que nous avons :

-a) augmenter les recettes en augmentant le prix des cours
Les membres du CA ne retiennent pas cette solution puisque les tarifs sont déjà publiés et les pré-incriptions ont débuté pour les anciens membres.

-b) suspendre temporairement le budget de la formation des profs (3000 euros)

-c) Nous avons des frais fixes de fonctionnement d'un montant d'environ 20 000 euros, dont 5 000 depuis l'an dernier pour le garage. Est-il d'actualité d'envisager

un re-déménagement vers un garage plus modeste alors que celui-ci peut enfin servir de lieu de réunion CA ou d'entrainement d'un couple de prof par exemple, maintenant que la situation Covid est moins dramatique ?

-d) réduire le déficit sur les créneaux des troupes (2200 euros)
L'année dernière la participation aux troupes avaient été votée gratuite, mais vu la situation financière nous proposons un vote pour remettre le tarif de 50€.
Vote : oui = 8, non = 2 pour demander 50€ / an aux élèves de la troupe

- a) réduire le déficit des créneaux d'entrainements (7000 euros)
  * en demandant une participation aux adhérents pour les entrainements.
L'association ayant grossi, beaucoup de membres ne suivent plus de cours mais continuent une pratique régulière lors des entrainements
  * en réduisant le nombre de créneaux d'entrainements
    => maintenir le créneau aux allobroges
    => maintenir les entrainements pour le blues et le balboa
    => supprimer le créneau du jeudi à Canta sur la grande salle (deux heures)

- b) réduire le déficit des soirées / ateliers
Comme nous n'avons pas une trésorerie solide et que la situation Covid nous laisse dans l'inconnu, nous préférons pour le premier semestre privilégier des soirées ou de petits stages ou ateliers avec DJ ou musiciens locaux et peu gourmands.
Lors de la préparation d'événements, on pourrait envisager des pré-inscriptions et selon la fréquentation visible des ateliers, se laisser la possibilité de tout annuler.

Ces deux derniers points seront discutés en AG de Grenoble Swing qui aura lieu le 24 septembre prochain et les modalités de fonctionnement étudiées d'ici là.

3) <u>Les dossiers actuels et solutions possibles</u>

Forum des sports :
Après bien des appels à volontaires par différents canaux, nous sommes découragés de constater que nous manquons cruellement de volontaires cette année. Il se trouve que beaucoup de membres du CA sont absents ce WE là, et, force est de constater que ce sont toujours les mêmes qui sont bénévoles.

Nous envisageons de communiquer d'avantage via des mails à chacun afin que les adhérents sachent comment Grenoble swing fonctionne. On pourrait aussi leur envoyer les comptes-rendus des CA et demander aux profs de souligner régulièrement que nous sommes tous bénévoles et que nous avons besoin d'eux.

L’organisation de la rentrée
Nous devons mettre en place cette année le pass sanitaire. Il a été demandé aux 36 profs bénévoles si ces conditions changent les engagements pour un cours à l’année. Deux cours sont concernés :
- le cours de balboa débutant du jeudi à l’école Canta qui pourra être reporté dans l’année.
- le cours d’inter-avancé du mercredi. Nous cherchons une solution pour maintenir le cours, mais si nous ne trouvons pas de solutions nous devrons le fermer.

Une réunion pour les profs sera organisée la semaine précédant la rentrée pour discuter de l’organisation : la gestion avec Assoconnect, et la mise en place des conditions sanitaires.
Une nouvelle page sur le site internet faisant le récapitulatif des réglementations sera bientôt mise en ligne.

L’organisation de l’AG
Zak nous a lu ses nombreuses propositions de stratégies pour Grenoble Swing et nous en rediscuterons après lecture de son document pour les présenter à l’AG.

Fin de la réunion 23 h